



## BA Bois construction bois & isolants biosourcés

La Réglementation Environnementale RE2020 (en vigueur le 1er janvier 2022) met en avant l'aspect vertueux des matériaux biosourcés. Parmi eux, seul le bois est un matériau de structure ; l'association bois et isolants biosourcés forme une combinaison d'avenir pour les engagements bas carbone de la France.

Ce guide de la collection BA Bois présente les associations possibles entre la construction bois et les principaux isolants biosourcés ; il rappelle les cadres normatifs et assurantiels, la thermique d'été, l'acoustique, la sécurité incendie et se focalise sur 5 familles d'isolants biosourcés :

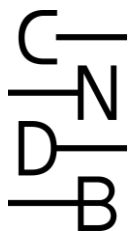
- l'isolation en paille
- l'isolation en béton de chanvre
- l'isolation en ouate de cellulose
- l'isolation avec des isolants semi-rigide en fibres végétales
- l'isolation avec des isolants rigides tels que les panneaux de fibre de bois à haute densité et les panneaux de liège expansé.

Pour en savoir plus, consultez le document sur [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

Réalisation :

Avec le soutien du :

## REALISATION



COMITÉ NATIONAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU BOIS

Le rôle du CNDB est de promouvoir l'utilisation du bois et d'accompagner son développement. Ses missions reposent sur l'information, la communication et la formation des acteurs professionnels ainsi que sur la promotion des différents usages du bois auprès du grand public.

L'équipe du CNDB s'organise autour de trois pôles de compétences : le centre de ressources et d'information, la promotion et la communication, la formation.

Pour en savoir plus : [www.cndb.org](http://www.cndb.org)

## FINANCEMENT

**CODIFAB**

comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'ameublement et du bois

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, fédère et rassemble 4200 PME et plus de 15 000 artisans, industriels français de l'ameublement et du bois. Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général décidées par les organisations professionnelles représentatives :



Ces actions collectives ont pour objectif d'accompagner l'évolution des entreprises de création, de production et de commercialisation, par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)